



Municipalité de Servion

Servion, le 5 juillet 2019

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 04-2019

concernant :

l'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr 120'000.00 pour financer les travaux de

- **Réfection du Chemin en Ruty à Servion**
-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'Association Intercommunale de distribution d'eau de Servion–Ferlens–Essertes (AIESFE) projette de remplacer prochainement la conduite d'eau potable en fonte située sous une partie du chemin en Ruty à Servion (*sur toute la longueur mais seulement sur une largeur d'environ 60 cm*).

Saisissant l'opportunité de ce chantier pour assainir une chaussée communale vieillissante, la Municipalité projette sa réfection complète. Le plan joint présente le projet.

Nous relevons qu'en 2017, cet accès a été endommagé sur une longueur d'environ 100 m par une fuite intervenue sur le réseau d'eau potable. Le sinistre a été annoncé à l'assurance de l'AIESFE. Le coût de la réfection, estimé à Fr. 6'000.00 en 2017, est devisé aujourd'hui à Fr. 16'000.00.

Description du projet

Le chemin en Ruddy mesure approximativement 180 mètres pour une largeur de 4 mètres. Son revêtement est vraisemblablement constitué de couches successives gravillonnées, liées entre elles par du bitume liquide, sur lesquelles un tapis de 2 cm a été réalisé. Cet accès est désuet et présente de nombreuses dégradations dues au gel et dégel mais également induites par une assise insuffisante de sa fondation.

Le laboratoire d'analyse des matériaux Infralab SA, établi à Servion, a procédé à un carottage afin de déterminer la teneur en HAP (*hydrocarbures aromatiques polycycliques*) du revêtement bitumineux. (*Ces polluants sont souvent présents dans les anciens liants bitumineux*). Le résultat des analyses révèle que ce revêtement est fortement pollué et qu'il devra être stocké définitivement en décharge de type E (*exigences les plus élevées*). Selon les directives de l'OFEV (*Office fédéral de l'environnement*), la totalité des coûts d'assainissement incombe à la Commune puisque c'est elle qui est propriétaire du chemin.

La route que nous projetons de réaliser sera similaire à l'actuelle au niveau de sa surface. Elle sera délimitée par la pose de bordures et de pavés sur les deux côtés. Il est également prévu que des pavés soient placés le long des entrées des bâtiments qui la bordent.

Afin de garantir la durabilité de la chaussée, la fondation sera totalement excavée et une nouvelle couche de grave de 0/45, sur une épaisseur de 50 cm, sera mise en place. Un revêtement bitumineux type AC T 16N de 7 cm sera ensuite posé en une couche finale.

Dans le projet, il est également envisagé de remplacer les anciennes grilles d'évacuation des eaux claires par de nouveaux sacs dépotoirs préfabriqués en béton. Par ailleurs, une canalisation d'eaux usées communale traverse la chaussée et nous souhaitons profiter du chantier pour la remplacer, ceci d'autant plus que son diamètre est insuffisant. Deux chambres de visite sont prévues aux extrémités du tronçon assaini.

Calcul du coût des travaux

Le calcul de la clé de répartition des coûts se base sur les éléments suivants :

1. Fondation et revêtement de la chaussée : les travaux de l'AIESFE ayant une emprise d'environ 1/5 de la largeur de chaussée, le 20% incombe à l'AIESFE et le 80% est à la charge de la Commune.
2. Enrobés nécessitant une mise en décharge définitive : le 100% est à la charge du propriétaire du chemin donc de la Commune (selon les directives de l'OFEV).
3. Fouille pour l'eau potable : le 100% est à la charge de l'AIESFE.
4. Fouilles et canalisations EC/EU : le 100% est à la charge de la Commune.

Les travaux de l'AIESFE impactent seulement le 20% de la surface de la chaussée. Toutefois, afin de pouvoir tenir compte et d'intégrer le coût des dégâts consécutifs à la fuite d'eau de 2017, la Municipalité et le CODIR de l'AIESFE ont convenu que la clé de répartition serait au final de 1/3 du coût total des travaux à charge de l'Association intercommunale de distribution d'eau et de 2/3 à charge de la Commune de Servion *(en lieu et place de 1/5 AIESFE et 4/5 Commune)*.

Ce mode de calcul tient compte de l'élimination conforme des matériaux pollués et implique pour l'AIESFE une prise en charge d'un montant supplémentaire de Fr. 16'000.00 correspondant au coût de remise en état de la route suite à la fuite d'eau.

Au printemps 2019, le CODIR de l'AIESFE a lancé un appel d'offres auprès de trois entreprises de la région. L'entreprise Marcel Delessert SA, située à Essertes, a remporté le marché avec une offre très concurrentielle, particulièrement en ce qui concerne la mise en décharge des matériaux pollués. Le coût de la remise en état du chemin se base donc sur l'offre de cette entreprise et le tableau joint au préavis indique les prises en charge respectives prévues pour l'AIESFE et pour la Commune de Servion.

Montant à charge de la Commune

Coût à charge de la Commune de Servion selon tableau ci-joint, basé sur une clé de 1/3 et 2/3	:	Fr. 110'400.00
Divers et imprévus complémentaires + arrondi	:	Fr. 9'600.00
		<hr/>
Montant du crédit extrabudgétaire demandé	:	Fr. 120'000.00
		<hr/> <hr/>

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal no 04-2019 du 5 juillet 2019 et ses annexes *(plan de la route et tableau de répartition des coûts,*
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 26 août 2019, décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux de réfection du chemin en Ruty à Servion,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 120'000.00 pour financer ces travaux,
- d'autoriser le financement de ces travaux de la manière suivante :
 - prélèvement de Fr. 80'000.00 au fonds de réserve « routes », compte de bilan n° 9282'430,
 - paiement du solde de Fr. 40'000.00 par la trésorerie courante,
- d'amortir cet investissement de la manière suivante :
 - amortissement initial de Fr. 80'000.00 par un prélèvement au fonds de réserve « routes » n° 9282.430,
 - amortissement de l'investissement net de Fr. 40'000.00 sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 4'000.00 par le compte n° 460.331.118, la première fois au budget 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Cédric Matthey



La Secrétaire

Claudine Burri-Monney

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 juillet 2019

Municipaux responsables : Cédric Matthey, Syndic
Yves Boand, Municipal en charge des routes

Annexes : - plan de la route
- tableau de répartition des coûts



AW INGÉNIEURS-CONSEILS SA

Chemin de Bel-Air 9 • 1673 Promasens
Téi 021 909 07 90 • Fax 021 909 07 91
Courriel bureau@awi-sa.ch

AW INGÉNIEURS CONSEILS

COMMUNE DE SERVION, CHEMIN EN RUTTY, L = 180 m

Réfection de la chaussée

Répartition des coût 2/3 - 1/3 Cmne Servion - AISFE selon la soumission de GC de l'entreprise Marcel Delessert SA

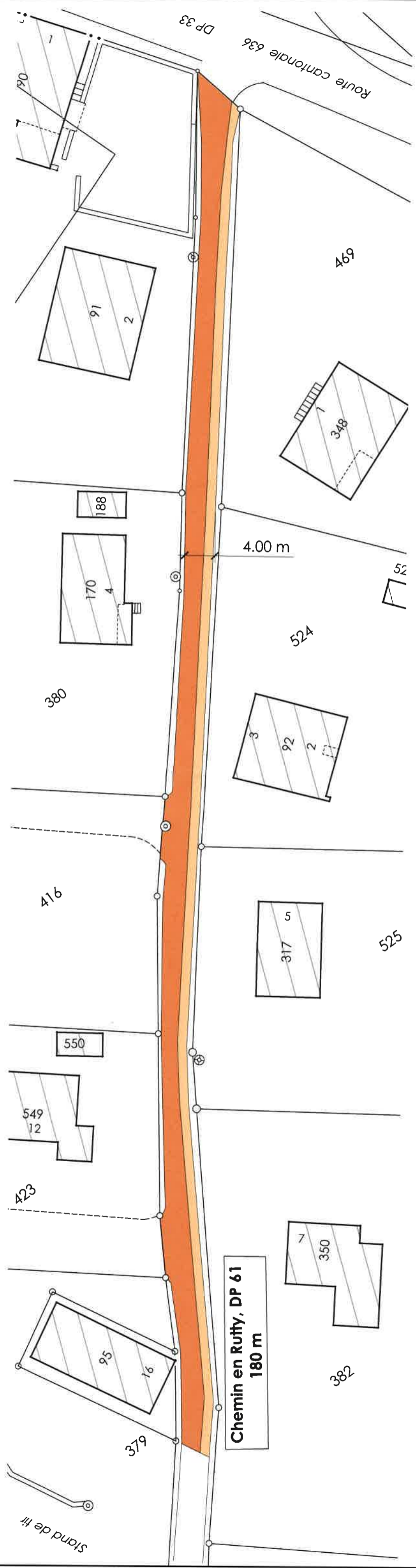
	Cmne Servion	AISFE	Total
1. Coupe de couches bitumineuses main/machine	200.00	100.00	300.00
2. Démolition de couches bitumineuses	3'000.00	1'500.00	4'500.00
3. Transport, mise en dépôt			
Transport à l'intérieur et à l'extérieur du chantier. Y compris déchargement. Matériaux pour décharge contrôlée type E selon OLED.	3'000.00	1'500.00	4'500.00
4. Décharge contrôlée			
Matériaux pour décharge contrôlée type E selon OLED	6'400.00	3'200.00	9'600.00
5. Démolition de couches de fondation y.c. transport ép. de couche mm 500	6'000.00	3'000.00	9'000.00
6. Couches de fondation - fourniture et mise en œuvre y.c. déchargement			
Grave 0/45.	15'000.00	7'500.00	22'500.00
Grave, D_max mm 16 pour le réglage de la surface de couche, avec une part concassée.	2'400.00	1'200.00	3'600.00
7. Forme brute et surface de la couche de fondation			
Mise en œuvre, réglage et compactage des matériaux, jusqu'à l'obtention du compactage exigé.	4'000.00	2'000.00	6'000.00
8. Enrobé			
Fourniture, mise en œuvre et compactage d'enrobé AC T 16 N pour adaptation, places et accès de bâtiments à la main.	600.00	300.00	900.00
Fourniture, mise en œuvre et compactage d'enrobé AC T 16 N à la machine.	20'800.00	10'400.00	31'200.00
9. Pavés et bordures			
Fourniture et pose de pavés et bordures sur lit en béton, avec une couche de fondation en grave non traitée.	14'000.00	7'000.00	21'000.00
Total selon clé de répartition pour chaussée	75'400.00	37'700.00	113'100.00

RECAPITULATION

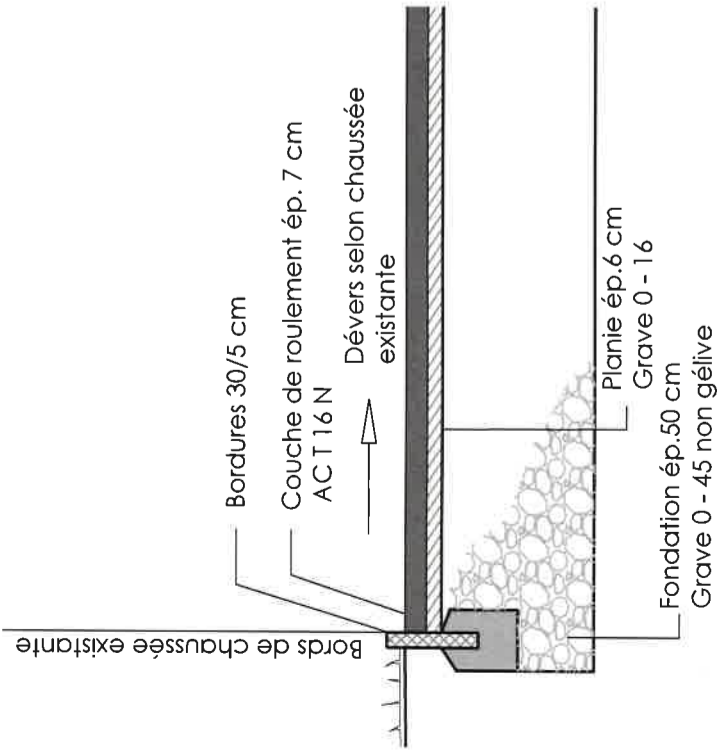
	Cmne Servion	AISFE	Total
Total chaussée	75'400.00	37'700.00	113'100.00
Travaux GC conduite EP	/	83'300.00	83'300.00
Travaux GC EC+EU	15'000.00	/	15'000.00
Divers et imprévus ~5%	4'500.00	6'100.00	10'600.00
Montant total travaux GC:	94'900.00	127'100.00	222'000.00
Honoraires, émoluments et frais*	7'600.00		
Montant total HT	102'500.00		
TVA 7.7%	7'900.00		
Montant total TTC	110'400.00		

*phases SIA 32 (partielle), 33, 52 et 53.

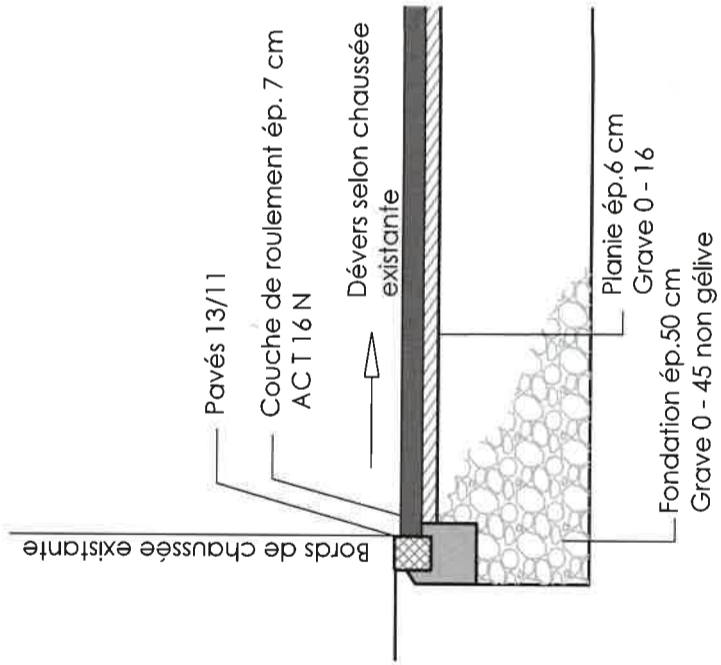
SITUATION 1:500



PROFIL TYPE 1 1 : 25



PROFIL TYPE 2 1 : 25



Légende

- Commune
- Réfection de chaussée
- AISFE

Format : 30 / 42

Dessiné : 11.06.2019

Ttr

Vérfié : 11.06.2019

AWI

PROJET

Ech. 1:500 / 1:25



AW INGÉNIEURS - CONSEILS SA
 Route de Servion 44 - 1083 Mézières/VD
 Tél. 021 909 07 90 - Fax 021 909 07 91 - Courriel bureau@awi-sa.ch

1606-06-07

Commune de Servion
 REFLECTION DU CHEMIN EN RUTTY, SERVION
 Situation et profil type